

Protocole de sécurité

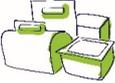
Etabli en application des articles R.4515-1 à 11 du code du travail

Important : toute modification des conditions de travail doit faire l'objet d'une mise à jour du protocole ou d'un avenant

Date	29/01/2024	Référence	BEDEMAT-2023-5720
------	------------	-----------	-------------------

Entreprise d'accueil			
Raison sociale	BEDEMAT		
Libellé structure	INF - IME - Bedemat		
Adresse	Lieu-dit Le Jarcelet		
Code postal	17210	Ville	BEDENAC
Téléphone	05 46 86 53 40	Fax	05 46 86 53 30
Responsable	Myriam LABROUSSE	Téléphone responsable	05 46 86 53 42
Entreprise de transport			
Raison sociale	SAS GARANDEAU FRERES		
Adresse	Champblanc		
Code postal	16121	Ville	COGNAC CEDEX
Téléphone	05 45 83 2445	Fax	05 45 83 11 70
Responsable	Tanguy CHAUVIERE LE DRIAN	Téléphone responsable	0685522075
N° récépissé transport	16/47		

Désignation de l'opération			
Adresse du site	Lieu Dit Le Jarcelet - 17210 BEDENAC		
Horaires d'ouverture	8H - 12H et 14H 17H		
Modalités d'accès et de stationnement	Obligation de se rendre à l'accueil. Les camions doivent obligatoirement arriver et sortir du site bâchés et cela même à vide. Les Equipements de Protections Individuelles sont obligatoires dès l'entrée sur site et à l'accueil.		
Lieu de l'opération (zone, bâtiment...)	Zone de vidage spécifiée à l'accueil		
Nature de la marchandise	MACHEFERS	ADR	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Nature des opérations	Chargement Déchargement	Fréquence	Répétitif Date de début 17/01/2024 Date de fin 17/01/2025

Conditionnement			
 <input type="checkbox"/> Palettes, bac	 <input type="checkbox"/> Colis, fût, bidon	 <input checked="" type="checkbox"/> Benne	 <input type="checkbox"/> Conteneur
 <input type="checkbox"/> Compacteur	 <input type="checkbox"/> Vrac	 <input type="checkbox"/> Big-bag	 <input type="checkbox"/> Autre

Symbole de danger des produits chimiques (classement SGH)				
 <input type="checkbox"/> Explosif	 <input type="checkbox"/> Comburant	 <input type="checkbox"/> Inflammable	 <input type="checkbox"/> Irritant	 <input type="checkbox"/> Toxique
 <input type="checkbox"/> CMR	 <input type="checkbox"/> Corrosif	 <input type="checkbox"/> Gaz sous pression	 <input type="checkbox"/> Écotoxique	 <input checked="" type="checkbox"/> Non classé

 **LES DECHETS NON AUTORISES SONT IDENTIFIES SUR UN DOCUMENT ANNEXE** 

Type de véhicule

-  Camion remorque
-  Ensemble articulé plateau
-  Semi-citerne
-  Ensemble articulé carrossé
-  Ensemble articulé bâché
-  Porteur carrossé > 3,5 t
-  Porteur bâché > 3,5 t
-  Porteur citerne > 3,5 t
-  Véhicule multi-bennes
-  Benne tasseuse
-  Véhicule Ampliroll
-  Utilitaire ouvert
-  VL / Utilitaire fermé
-  Camion Fond Mouvant Articulé
-  Mini-benne
-  Tracteur remorque
-  Autres

Matériel de manutention

-  Chariot à fourches avec cariste
 -  Chariot à fourches sans cariste
 -  Pont roulant avec pontier
 -  Pont roulant sans pontier
 -  Gerbeur électrique
 -  Gerbeur manuel
 -  Palan électrique
 -  Palan manuel
 -  Tire-palette
 -  Quai
 -  Autres
- sans objet

Equipement du véhicule

-  Bras hydraulique
-  Caisson
-  Fond mouvant
-  Benne basculante
-  Grue
-  Autres

La mise à disposition, à titre exceptionnel, de matériels, d'engins ou d'équipements par SUEZ fait l'objet d'un contrat dédié entre les parties. D'autre part, par principe, les collaborateurs SUEZ ne participent pas à l'intervention des Entreprises Extérieures, sauf exception et sur autorisation formelle du responsable de ce personnel.

Génération du document « Contrat de mise à disposition du matériel à une entreprise extérieure » Oui Non

Equipements de Protection Individuelle								
								
Obligatoire sur tout le site ¹	x	x			x			

Pour des EPI spécifiques liés à des tâches particulières comportant des risques (protections respiratoires, harnais, etc.), se reporter à l'analyse des risques.

Consignes générales

	Se présenter systématiquement à l'accueil et se conformer aux consignes données		Porter en toutes circonstances les EPI obligatoires		Respecter les Règles Qui Sauvent (cf. ci-dessous)
	Respecter le code de la route, la limitation de vitesse et le plan de circulation. Stationnement en marche arrière obligatoire (VL)		Laisser la priorité aux engins et piétons sur le site. Arrêt sur voie de circulation = warning		Respecter les consignes Zones à Accès Restreint (ZAR)
	Respecter l' interdiction de fumer et vapoter sur le site (hors zone signalée) et dans les véhicules		Ne pas circuler avec le bras déplié ou la benne levée. Vidage à quai interdit pour les mini-bennes de PTAC > 3,5 t non munies de stabilisateurs - absence de personnel en cabine lors du vidage		Respecter l' interdiction de fouiller dans les déchets
	Respecter l' interdiction de consommer des produits psychoactifs - Possibilité de contrôles inopinés		Respecter l' interdiction de prise d'images , sauf autorisation		

Consignes générales en cas d'accident ou d'incident¹

Accident de personne	Accident environnemental	Incendie ou explosion
<ul style="list-style-type: none"> Protéger la victime sans vous exposer au danger Contacteur un secouriste (liste à l'affichage) Faire alerter ou alerter les secours Secourir la victime si vous êtes formé 	<ul style="list-style-type: none"> Prévenir le responsable du site Stopper l'émission à la source Limiter la propagation autant que possible 	<ul style="list-style-type: none"> Faire évacuer la zone Faire alerter ou alerter les secours Couper les énergies (électricité, gaz...) En cas de départ de feu, maîtriser le sinistre avec les équipements disponibles si vous êtes formé
Moyens de secours		

1 : Se reporter également aux consignes spécifiques ou fiches réflexes à joindre en annexe.

Numéros d'urgence

n° site à contacter	
18 ou 112	<p>NUMEROS D'URGENCE :</p> <p> Pompiers : 18</p> <p> Police : 17</p> <p> SAMU : 15</p>

Consignes pour la préservation de l'Environnement et la maîtrise de l'énergie

Ce site est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement :

Ce site est certifié ou engagé dans une démarche de certification
ISO 14001 – Management de l'environnement

Annexe - analyse de risques

Important : toute modification des conditions de travail (nouvelle entreprise, nouveaux risques...) doit faire l'objet d'une information du responsable de l'EU qui coordonnera la mise à jour du Protocole de sécurité ou la réalisation d'un avenant. Cette analyse vise à prévenir les risques liés à l'interférence entre les activités, les installations et matériels des différentes entreprises présentes, simultanément ou non, sur un même lieu de travail. Elle réalisée collégalement par les parties et annexée au Protocole de sécurité.

- EA : BEDEMAT INF - IME - Bedemat
- ET1 : SAS GARANDEAU FRERES

Installation du chantier	
Accès	
Zones de stockage	
Zones de stationnement	
Signalétique temporaire	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Accès et circulation sur site				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EA	ET n°
Accès et circulation sur site	Risque de heurt – écrasement piétons Risque de collisions engins/véhicules Se présenter à l'accueil et s'inscrire sur le registre des transporteurs présents sur le site.	Emprunter les voies piétonnes	<input checked="" type="checkbox"/>	1
		Signaler votre véhicule en cas de stationnement dans une zone de circulation.	<input type="checkbox"/>	1
		Respecter le plan de circulation et la vitesse maxi. autorisée	<input checked="" type="checkbox"/>	1
		Choisir un emplacement adapté à la manutention	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Le transporteur doit respecter les consignes de sécurité fournies à l'accueil.	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Documents nécessaires				

Bâchage et débâchage				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EA	ET n°
Bâchage et débâchage	Risque de chute	Faire retirer ou tasser les objets hors gabarit	<input checked="" type="checkbox"/>	1
		Réaliser le bâchage des bennes au sol et privilégier l'utilisation d'une perche	<input type="checkbox"/>	1
		Se référer aux consignes de sécurité fournies à l'accueil.	<input type="checkbox"/>	1
Documents nécessaires				

Transport				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EA	ET n°
Transport	Renversement – Chute de matière	S'assurer du bon calage, arrimage et de l'homogénéité du chargement	[x]	1
		Mettre en place filet/bâche de protection.	[]	1
		Veillez au respect du poids total en charge (remplissage de la benne à surveiller)	[x]	1
		Conduire avec prudence à faible vitesse (Risque de transfert de charge dans virage et rond point)	[]	1
		Contrôler le verrouillage des portes avant départ	[]	1
		Signaler tout dysfonctionnement sur un organe de sécurité de la benne	[]	1
		Ne pas ouvrir les portes benne levée	[]	1
		Se référer aux consignes de sécurité fournies à l'accueil.	[]	1
Documents nécessaires				

Chute de la benne lors des chargements/déchargements				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EA	ET n°
Chute de la benne lors des	Ecrasement	Veiller à la répartition du poids dans la benne	[x]	1
		Personne ne doit évoluer à proximité de la zone de chargement/déchargement	[x]	1
		Veiller au maintien en état de conservation des matériels	[x]	1
Documents nécessaires				

Autres risques				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EA	ET n°
Vidage mâchefers bruts	1 - Risque de collision dû à la co-activité 2 - Risque de heurt, d'écrasement dû à la présence des piétons et ou entreprise extérieure 3 - Risque lié à la manutention 4 - Risque lié aux gestes et postures	Respecter les consignes de sécurités spécifiques au site de Bedemat (voir mode opératoire donné lors de votre accueil)	[]	1
Documents nécessaires		Consignes sécurité chauffeurs du site de Bédemat		

Autres risques				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EA	ET n°
Bâchage débâchage	1 - Risque de chute d'hauteur 2 - Risque de chute plain pied	Interdiction formelle de monter sur et dans la benne	[x]	1
Documents nécessaires				

Autres risques				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EA	ET n°
Chargement graves de mâchefers	1 - Risque de collision dû à la co-activité 2 - Risque de heurt, d'écrasement dû à la présence des piétons et ou entreprise extérieure 3 - Risque lié à la manutention 4 - Risque lié aux gestes et postures	Respecter les consignes de sécurités spécifiques au site de Bedemat (voir mode opératoire donné lors de votre accueil)	[]	1
Documents nécessaires		Consignes sécurité chauffeurs du site de Bédemat		

Autres risques				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EA	ET n°
Chargement refus de tri	1 - Risque de collision dû à la co-activité 2 - Risque de heurt, d'écrasement dû à la présence des piétons et ou entreprise extérieure 3 - Risque lié à la manutention 4 - Risque lié aux gestes et postures	Respecter les consignes de sécurités spécifiques au site de Bedemat (voir mode opératoire donné lors de votre accueil)	[]	1
Documents nécessaires		Consignes sécurité chauffeurs du site de Bédemat		

Fin de l'intervention				

Gestion des documents

Liste des documents à joindre obligatoirement	Plan de circulation, zonage et consignes ZAR Consignes générales de sécurité applicables sur le site Modes opératoires des travaux (à défaut, à détailler dans le Protocole de sécurité) Feuille de prise de connaissance consignes signée des intervenants
Liste des documents à joindre si applicables	<input type="checkbox"/> Autres documents : Consignes sécurité chauffeurs du site de Bédemat / Consignes sécurité chauffeurs du site de Bédemat / Consignes sécurité chauffeurs du site de Bédemat

Signature des parties

	Nom du responsable	Date	Visa
Entreprise d'accueil	Myriam LABROUSSE	29/01/2024	Signé par voie numérique suite à une identification avec login et mot de passe propres à l'entreprise.
Entreprise de transport n°1	Tanguy CHAUVIERE LE DRIAN	17/01/2024	Signé par voie numérique suite à une identification avec login et mot de passe propres à l'entreprise.

Par la signature du protocole de sécurité, les représentants des Entreprises d'Accueil et de Transport certifient avoir transmis, fait connaître et comprendre à l'ensemble de leurs salariés concernés par l'opération, l'intégralité des informations qu'il contient. Chaque entreprise s'engage à respecter et appliquer les mesures décidées. Le non-respect de ces mesures pourra entraîner la suspension de l'intervention et leur réévaluation. Un exemplaire du plan de prévention doit être présent sur le lieu de l'intervention ou à proximité immédiate.



LES RÈGLES QUI SAUVENT

OBJECTIF ZÉRO ACCIDENT GRAVE ET MORTEL



1 Je reste à l'écart des zones de levage, des zones de chute potentielle d'objets ou de charges.



2 Je reste en dehors de la trajectoire des véhicules, engins et équipements en mouvement.



3 Je m'assure que je suis toujours protégé contre les risques de chute de hauteur.



4 Je n'entre dans une tranchée que si elle dispose de mesures appropriées contre l'ensevelissement.

5 En présence d'une atmosphère potentiellement dangereuse, je contrôle la zone avant d'entrer et je la surveille tout au long de mon activité.



6 J'effectue des travaux par point chaud uniquement si le risque d'incendie ou d'explosion est maîtrisé.

7 Je m'assure que les énergies (électriques, mécaniques, hydrauliques, thermiques, chimiques, pneumatiques) sont consignées et contrôlées de manière sûre avant et pendant les opérations.



8 Lorsque je conduis ou utilise des équipements, j'évite les appels téléphoniques et je ne manipule pas les appareils connectés.

9 Je ne travaille jamais sous l'influence d'alcool, de drogues ou de médicaments.



10 J'avertis et je vérifie les angles morts potentiels avant de manœuvrer mon véhicule.



JE STOPPE L'ACTIVITÉ SI ELLE ME SEMBLE DANGEREUSE.

 **suez**